

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2008
(convocation du 8 décembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
Mme CAZALET A. Marie à M. BRON J. Charles (de 9 h 30 à 11 h)
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J. Marc (jusqu'à 10 h 10)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)
M. PALAU J. Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Franchissement amont de la Garonne dit "Jean-Jacques Bosc" - Réflexion élargie - Charte de la concertation - approbation - autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a précédemment délibéré pour initier les études et la concertation sur un futur franchissement amont de la Garonne dit « Jean Jacques Bosc ».

La délibération n°2007/0748 adoptée lors de la séance du Conseil de Communauté du 26 octobre 2007,

- a autorisé Monsieur le Président à saisir les communes concernées pour obtenir leur accord sur l'ouverture de la concertation et ses modalités,
- a défini les conditions générales dans lesquelles serait ouverte la concertation exigée à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme sur le franchissement amont de la Garonne en arrêtant notamment :
 - * les objectifs poursuivis par le projet,
 - * les modalités principales de cette future concertation au nombre desquelles figurait notamment le lancement d'une réflexion élargie préalable,
 - * la date d'ouverture de cette concertation légale à la date de mise à disposition des registres papiers au siège de la Communauté urbaine ainsi que dans les communes concernées,
- a décidé de procéder à la rédaction d'un livre blanc pour servir de support à la concertation,
- a décidé de créer une équipe projet au sens de la Gestion et Suivi de Projet (GSP).

Depuis cette délibération, les documents et les éléments accompagnant le lancement de la concertation sur le projet ont pu être précisés.

Bilan de la réflexion élargie sur les modalités de la concertation proposées dans le projet de Charte :

Conformément à la délibération du 26 octobre 2007, les propositions pour les modalités de la concertation ont fait l'objet d'un projet de Charte de la concertation qui a été soumis aux communes associées, ainsi qu'à la commune de Bouliac.

Ce projet a également été soumis à une réflexion élargie ouverte à tous du 20 juin au 21 juillet 2008, par l'intermédiaire d'un site Internet (www.concertations.lacub.fr), de

communiqués de presse, d'affichage et de mise à disposition de plaquettes dans les mairies associées, à la mairie de Bouliac et à l'hôtel de la Communauté. L'avis du public a pu être recueilli au moyen d'un forum Internet associé au site.

Un bilan complet de la réflexion élargie est consultable à la Direction des Grands travaux. 617 visites ont été enregistrées sur la page « projet Jean-Jacques Bosc » du site Internet, et 28 avis ont été recueillis sur le forum. La plupart des avis ont exprimé un point de vue sur le type de franchissement et quelques uns ont porté sur les modalités proposées pour la concertation.

Aucun avis exprimé n'est de nature à modifier les modalités de la concertation proposées dans le projet de Charte. Quelques demandes ont concerné la publicité à donner au site Internet et à l'ensemble du dispositif de concertation à venir.

Concernant la Charte de la concertation, après analyse de la réflexion élargie et sur la base des avis émis par les communes et les services communautaires, quelques modifications ont été apportées au projet de Charte proposé :

- précisions quant à la composition et au fonctionnement du Comité permanent de la concertation,
- modifications sur les rôles respectifs du garant et du Comité permanent de la concertation.

Le projet de Charte tenant compte de ces modifications a été adressé aux 4 communes qui sont concernées pour leur permettre de donner leur accord sur les modalités proposées dans cette Charte de la concertation et sur l'ouverture de la concertation selon ces modalités.

Périmètre des communes concernées par la concertation sur le franchissement Jean-Jacques Bosc :

Dans la délibération du 26 octobre 2007, il avait été mentionné que 3 communes étaient concernées par le projet : Bègles, Bordeaux et Floirac. Il est proposé d'ajouter la commune de Bouliac, compte tenu du périmètre d'étude annexé à la délibération du 26/10/2007 et compte tenu de l'impact qu'aura un futur franchissement amont sur son territoire. Ainsi les communes de Bègles, Bordeaux, Bouliac, et Floirac seront associées au dispositif de la concertation (mise à disposition de registres notamment).

Au-delà, le registre de concertation sera également disponible au siège de la Communauté, les éléments du dossier seront consultables sur le site Internet (www.concertations.lacub.fr), chaque citoyen, y compris de l'extérieur de la Communauté urbaine, pourra consulter ces informations et laisser son avis sur le forum Internet associé au site.

Livre blanc :

Un document intitulé « livre blanc sur le franchissement amont de la Garonne (1^{ère} partie – enjeux et objectifs) » a été établi. Il est consultable à la Direction des Grands travaux. Il fait l'état des lieux et développe les enjeux et les objectifs de ce franchissement. Ce document doit servir de support à la concertation. Il sera ultérieurement complété par les synthèses des études en cours ou à venir sur le franchissement.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- élargir à la commune de Bouliac le périmètre des communes concernées par la concertation sur le projet de franchissement amont de la Garonne JJ. Bosc (Bègles, Bordeaux, Bouliac, Floirac),
- valider le bilan de la réflexion élargie, et les modifications apportées au projet de Charte de la concertation,
- approuver la Charte de la concertation annexée à la présente délibération en tant qu'elle vient préciser les modalités générales de concertation définies par délibération n°2007/0748 du 26/10/2007,
- réaffirmer que la date de mise à disposition des registres papiers marquera l'ouverture de la concertation au titre des dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme,
- autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 20 JANVIER 2009

M. NICOLAS FLORIAN